

L'an deux mille dix, le 15 mars, le Conseil Municipal de la Commune de BOÉ, convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian DÉZALOS, Maire.

Nombre de conseillers : 29

Date d'affichage : 08 mars 2010

Date de la convocation : 08 mars 2010

PRÉSENTS : M. DÉZALOS, Mme LEBEAU, M. PANTEIX, Mme MEYRAT, M. LAFUENTE, Mme JOURNÉ-LHÉRISSON, M. GÉRAUD, Mme COUSINET, MM. LUNARDI, ESTERLÉ, VOLCÉNO, TOVO, Mmes ACCARY, LABADIE, Mmes LASSORT, FAVARD, MANDEIX, , Mme TRUILHÉ, M. ORDRONNEAU, Mme FORNASARI, M. BAUDY Mmes RAMOND, MANSE, MM. GAMBART, ROUX.

POUVOIR : Mme PERINET à M. PANTEIX, M. JOSEPH à M. LUNARDI, M. KHERCHACHE à M. DÉZALOS, M. BOUDON à Mme MANDEIX.

Madame Odile Favard a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Servitude d'implantation pour réseaux ERDF.

La société Électricité Réseau de France (ERDF) souhaite implanter une ligne électrique souterraine, sur des parcelles sises à « Saint Marcel ».

Une canalisation souterraine Haute Tension sur une longueur totale d'environ 240 mètres, ainsi que ses accessoires seront réalisés sur les parcelles, cadastrées sous les numéros 74 et 75 de la section AX, pour des contenances respectives de 3ha 03a 04ca et de 12ha 07a 47ca.

Les frais d'actes notariés sont à la charge d'ERDF.

Le Conseil, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'acte instituant la servitude d'implantation d'une ligne électrique souterraine au profit d'ERDF
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer l'acte de constitution de cette servitude.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Conseil,

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Odile FAVARD

Christian DÉZALOS